

# FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DE L'INDUSTRIE DU VERRE

3, RUE LA BOÉTIE · PARIS VIII  
TÉL. 01 42 65 60 02

LE PRÉSIDENT

## RECOMMANDATION

A la suite de la réunion paritaire sur les salaires minima du 30 mars 2000, et en l'absence d'accord, la Fédération des Chambres Syndicales de l'Industrie du Verre fait la recommandation suivante à ses adhérents :

### ① APPOINTEMENTS MENSUELS GARANTIS (AG)

#### ➔ Du coefficient 165 à 880 inclus :

Il sera fait référence aux dispositions de l'article 31 des clauses générales de la Convention Collective pour déterminer, au 1er avril 2000, et sur la base d'un horaire mensuel de 152,20 heures, les nouvelles valeurs des appointements mensuels garantis correspondant aux coefficients 165 à 880.

La formule applicable est la suivante :  $AG = AM + 30 P \frac{(880 - K)}{755}$

La valeur du salaire minimum professionnel (SMP) à prendre en compte est celle de l'ancien salaire conventionnel de référence (SCR) majorée de 1 % et arrondi à **21,32 francs**.

La valeur du point mensuel (P) est calculée en multipliant cette valeur de SMP par 1,522.

Les appointements minimaux (AM) s'obtiennent en multipliant la valeur du point mensuel par le coefficient considéré.

#### ➔ Du coefficient 125 à 155 inclus :

Les valeurs actuelles, précisées pour le nouvel horaire légal par notre note technique en date du 1er février 2000, restent inchangées, soit :

125	6 102,99
135	6 102,99
145	6 159,61
155	6 216,24

*(L'annexe ci-jointe donne le détail par coefficient des appointements garantis)*

.../...

② SALAIRE MINIMUM PROFESSIONNEL (SMP)

Se substituant au SCR, le SMP est fixé à 21,32 francs.

③ RÉMUNÉRATION MENSUELLE GARANTIE MINIMALE

Cette garantie nouvelle est de 7 000 francs pour un salarié travaillant à temps complet.

Pour vérifier en pratique que le RMGM est respecté, les éléments à prendre en compte pour son calcul sont les mêmes que ceux légalement retenus pour le SMIC.

Paris, le 20 avril 2000

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Demarty', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jacques DEMARTY